

Un accompagnement
pour votre projet professionnel,
une aide financière pendant vos études ?

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR AVEC LE CESP



Le contrat d'engagement de service public (CESP)



1 200 € BRUTS
PAR MOIS
JUSQU'À LA FIN
DE VOS ÉTUDES

ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ

SOUTIEN
LORS DE
L'INSTALLATION

POUR LES ÉTUDIANTS
EN ODONTOLOGIE



POUR LES ÉTUDIANTS
(À PARTIR DE LA 4^e ANNÉE)
EN MÉDECINE



Pour tout savoir sur le CESP
www.cesp.sante.gouv.fr